

Nouvelle étude: comparaison des procédures de recouvrement des 50 nations commerciales les plus importantes

- Selon l'étude d'Euler Hermes «Collection Complexity Score and Rating», les pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie ont les procédures de recouvrement les plus complexes.
- La Suède, l'Allemagne et la Suisse jouent un rôle de pionnier sur le plan international.
- Malgré de bonnes conditions en Suisse, l'avance des frais de justice constitue un gros problème pour de nombreuses entreprises.

Wallisellen, le 8 février 2018 – la nouvelle étude «Collection Complexity Score and Rating» réalisée par le leader mondial de l'assurance-crédit Euler Hermes porte sur la complexité du recouvrement des factures impayées dans les 50 nations commerciales les plus importantes à l'échelle mondiale. À cet effet, les experts d'Euler Hermes ont évalué la complexité des procédures internationales de recouvrement sur la base de trois facteurs principaux: les pratiques de paiement locales, les procédures judiciaires ainsi que les procédures d'insolvabilité dans les pays concernés. Il en ressort un classement destiné à aider les entreprises dans leurs activités de négoce international.

Si la Suisse est classée parmi les pays les plus sûrs en matière de paiement des créances en souffrance, il n'en est pas de même pour les activités à l'étranger des entreprises suisses. Le fait est que dans les procédures de recouvrement, c'est la législation locale qui s'applique, laquelle peut différer considérablement de la pratique suisse.

Les pays d'Europe occidentale au sommet

Avec une moyenne de 51 sur une échelle de 1 (pour les plus simples) à 100 (pour les plus complexes) en comparaison mondiale, l'Europe occidentale se distingue par la simplicité de ses procédures de recouvrement. La Suède, l'Allemagne et l'Irlande, qui obtiennent les valeurs de 30, 30 et 31, présentent ainsi les procédures les moins complexes. La Suède arrive en tête du classement avec les meilleures pratiques de paiement, les procédures judiciaires les plus simples et la législation sur l'insolvabilité la plus efficace.

Il ressort en outre de l'étude d'Euler Hermes que c'est en Europe que la complexité de recouvrement est la plus faible, en termes absolus et relatifs. Parmi les 16 pays européens étudiés, 14 sont classés comme «moins complexes», sachant que la Grèce et l'Italie constituent des exceptions en la matière.

Frais de justice en Suisse: avance par les entreprises

L'étude d'Euler Hermes montre que les plus grandes économies mondiales, les marchés les plus dynamiques et les pays les plus forts ne sont pas caractérisés par des conditions cadres favorables aux entreprises dans tous les domaines. En Suisse notamment, les procédures de recouvrement comportent des aspects difficiles. «Le code de procédure civile unifié impose désormais aux entreprises d'avancer les frais de justice. Cependant, de nombreuses PME n'ont pas les moyens de supporter les frais élevés de procès et ne peuvent donc pas faire valoir leurs droits», constate Stefan Ruf, CEO d'Euler Hermes Suisse. C'est plus spécialement un problème pour les grands exportateurs suisses, principalement des entreprises de taille moyenne. Les factures impayées peuvent rapidement menacer leur existence. «C'est pourquoi l'évaluation globale des cocontractants dès le départ est plus judicieuse que sur les procédures de relance standard, en particulier dans les pays présentant des conditions cadres complexes. En général, si les fonds n'ont pas été versés dans un délai de 60 jours, il convient de faire appel sans tarder à des spécialistes en recouvrement ayant une expérience internationale.»

Selon les cantons, les frais de justice peuvent varier considérablement:

montant du litige CHF 20 000.–: frais de CHF 8000.– à CHF 50 000.–
montant du litige CHF 100 000.–: frais de CHF 20 000.– à CHF 100 000.–
montant du litige CHF 1,5 million: frais de CHF 125 000.– à CHF 500 000.–

Le Moyen-Orient à la traîne

À l'autre extrémité, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis se classent parmi les leaders en termes de complexité des procédures de recouvrement. Avec un score de 94, la procédure internationale en Arabie saoudite est trois fois plus compliquée qu'en Suède.

Obtenant 78 points sur l'échelle de complexité du recouvrement, la Malaisie se classe troisième, suivie de la Chine (73), de la Russie (72), du Mexique (70), de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud (67).

L'étude complète peut être consultée sur: <http://www.eulerhermes.com/economic-research/blog/EconomicPublications/debt-collection-report-feb2018.pdf>

Contacts médias:

Euler Hermes Suisse

Sylvie Ruppli

Porte-parole d'Euler Hermes Suisse

Tél.: 044 283 65 14

sylvie.ruppli@eulerhermes.com

Euler Hermes Group Media Relations

Jean-Baptiste Mounier – +33 1 84 11 51 14

jean-baptiste.mounier@eulerhermes.com

Euler Hermes est le leader mondial des solutions d'assurance-crédit et un spécialiste reconnu dans les domaines du recouvrement et de la caution. Avec plus de 100 années d'expérience, Euler Hermes offre une gamme complète de services pour la gestion du poste clients. Son réseau international de surveillance permet d'analyser la stabilité financière de PME et de grands groupes actifs dans des marchés représentant 92% du PIB global. Basée à Paris, la société est présente dans plus de 50 pays avec plus de 5.800 employés. Membre du groupe Allianz, Euler Hermes est coté à NYSE Euronext Paris (ELE.PA). Le groupe est noté AA par Standard & Poor's et Aa3 par Moody's. La société a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 2,6 milliards d'euros en 2016 et garantissait pour 883 milliards d'euros de transactions commerciales dans le monde fin 2016.

Euler Hermes Suisse emploie quelque 50 collaborateurs à son siège principal de Wallisellen et sur les autres sites de Lausanne et Lugano.

Plus d'informations sur: www.eulerhermes.ch, LinkedIn ou Twitter @eulerhermes

Réserve : Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. De plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de termes comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel " ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Euler Hermes et sur les principaux marchés où il intervient, (ii) des performances des marchés financiers, y compris des marchés émergents, de leur volatilité, de leur liquidité et des crises de crédit, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) du taux de conservation des affaires, (v) de l'importance des défauts de crédit, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements de législations et de réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des banques centrales et/ou des gouvernements étrangers, (xi) des effets des acquisitions et de leur intégration, (xii) des opérations de réorganisation et (xiii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit au plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, éventuellement de manière accrue, en cas d'actions terroristes. La société n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.